

ECONOMIE**Ouverture de la zone d'activités économiques d'Oulad Azouz à 50 bénéficiaires**

La zone d'activités économiques d'Oulad Azouz a été présentée ce à des entreprises cibles. Elle leur permettra de relocaliser leur activité à un prix locatif de seulement 15 dirhams/m², tout en bénéficiant d'un soutien financier les deux premières années et d'un accompagnement.

**Par Imane Boujnane**

Le 27 mai 2023 à 10h17 | Modifié 27 mai 2023 à 10h17

Ce vendredi 26 mai, une réunion s'est tenue dans la région d'Ouled Azouz à Nouacer, sous la présidence du wali de la région Casablanca-Settat, Saïd Ahmidouch, avec les propriétaires des unités bénéficiant de la zone d'activités économiques qui a été réalisée pour relocaliser les unités de production opérant dans des conditions à risques, notamment ceux qui sont actifs dans des sous-sols ou caves.

Le wali de la région a indiqué que la zone d'activités économiques d'Ouled Azouz s'inscrit dans un programme ambitieux qui est en train d'être mis en œuvre au profit des unités de production de Casablanca. Ces dernières visent à créer **quatre zones industrielles d'activités économiques** dotées d'un budget de **500 millions de dirhams** : à Oulad Azouz dans la wilaya de Nouaceur ; Hraouine dans la wilaya de Mediouna ; Al-Manceseh dans la préfecture d'Ain Chok ; Al-Baraka dans la préfecture des wilayas de Moulay Rachid, au profit de la production des unités jugées à risque et devant être relocalisées.

Un autre budget de **50 millions de dirhams** est alloué pour accompagner et assister les populations ciblées des unités de production pendant la phase de migration, en accompagnant ces unités en termes de location de magasins, d'acquisition d'équipements, de formation et de renforcement des capacités.

Un coût de location de 15 dirhams/m² seulement

Le wali de la région a également souligné que les zones industrielles qui relèvent de ce programme sont des unités peu coûteuses pour les entreprises et les unités de production par rapport aux autres zones et magasins. Le coût de location dans ces zones ne dépasse pas **15 dirhams par mètre carré**. L'Etat prendra également en charge la moitié du coût de la location des magasins pendant **les deux premières années**, en plus d'un soutien à l'acquisition d'équipements et d'outils de travail.

Le gouverneur a appelé les propriétaires des unités de production présentes à s'engager dans ce programme, à en bénéficier et à coopérer avec les intérêts de l'Etat et des autorités locales dans ce sens, notant qu'ils opèrent actuellement dans des conditions dangereuses et illégales.

Une capacité de 132 unités de 195 m²

Il rappelle qu'il s'agit d'une liste préliminaire de **50 unités qui ont déposé leurs demandes pour transférer** leurs activités vers la zone industrielle. Cette zone économique a une capacité de 132 unités, d'une capacité unitaire de 195 mètres carrés, toutes dotées d'une mezzanine.

Après cela, le représentant de la Direction régionale du commerce et de l'industrie a présenté un ensemble de données et d'explications sur le programme "Salama PME". Il a alloué 50 millions de dirhams à Casablanca et ses régions limitrophes pour accompagner les unités concernées pendant la phase de relocalisation.

Le secrétaire général de la wilaya de Casablanca-Settat a répondu aux questions soulevées par les personnes présentes, expliquant que le volet lié **aux moyens de transport et d'accès** à la zone est à l'étude avec la société de développement local "Casablanca Transport", dont le directeur général était présent dans la salle.

Un guichet unique sur place

Enfin, le secrétaire général de la wilaya de la région Casablanca-Settat a confirmé que le suivi des unités ciblées et la communication avec elles en vue de transférer leurs activités et leurs employés vers la région d'Oulad Azouz se poursuivront à travers deux mécanismes :

- Le premier concerne des comités locaux chargés de suivre les préfectures des provinces de Casablanca et les préfectures de Nouaceur et Mediouna,
- Le second est le guichet unique créé, à partir du vendredi 26 mai, au sein de la zone d'activités d'Oulad Azouz, afin de recevoir les unités cibles et de leur fournir les explications nécessaires, les aider à s'installer et à travailler dans les commerces qui leur seront affectés, ainsi qu'à obtenir le soutien qui leur est alloué. Ce guichet unique sera composé de représentants de la préfecture de la province de Nouaceur, du Centre régional de l'investissement, de la Direction régionale de l'industrie et du commerce et de la Direction régionale du domaine domaniale.

Cette rencontre s'est déroulée en présence du gouverneur de la province de Nouaceur, du gouverneur de la préfecture des provinces de Moulay Rachid, du secrétaire général de la wilaya de la région Casablanca-Settat, du secrétaire général des préfectures de Hay Al-Hassani et Ain Chock, outre les directeurs d'entreprises, d'institutions et de secteurs publics concernés par la réalisation des travaux et l'accompagnement des unités visées pendant l'étape de leur expulsion, et le représentant de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).